

Réunion de Conseil Municipal du 27 mai 2015

Convocation du Conseil Municipal en date du 19 mai 2015, adressée individuellement par écrit, à chaque conseiller, pour délibérer sur :

Ordre du jour :

- Remboursement caution logement Girault/Barbot
- Adhésion ATD (Agence Technique Départementale)
- Sentier d'interprétation, chantier jeunes dossier demande de subvention
- Association des Moulins : désignations délégués
- Eaux de Vienne/SIVEER : Convention gestion installation assainissement
- Trésorier : Indemnité
- Centre de gestion : Reconduction mission facultative CNRACL
- Eaux de Vienne SIVEER : Nouveaux statuts du syndicat
- Participation aux frais de scolarité pour l'école « La Sagesse » pour l'année 2014/2015
- Participation aux écoles publiques primaire et maternelle de Mirebeau pour 2015/2016
- Questions diverses.

Il est proposé de modifier l'ordre du jour et de rajouter les points suivants :

- Recensement population 2016 Nomination du coordinateur communal et de chacun des membres de son équipe
- Voirie : carrefour Billy
- Demande de subvention école maternelle le cèdre enchanté
- Demande de subvention Ecole Jean Raffarin

Le Maire,

L'an deux mille quinze, le mercredi 27 mai 2015 à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Mr PRINCAY Benoit, Maire.

Etaient Présents : Stéphane Aguillon, Nicole Courlivant, Jean-François Moreau, Mireille Genoud, Marc Bonnin, Mathilde Plainchamp, Luc Meunier, Carole Goubault, David Bourdon, Stéphanie Thomas, Frédérique Breton, Benoit Prinçay, André Marchand

Etaient Excusés : Estelle Debin, Patricia Billy

Secrétaire de séance : Stéphane Aguillon

Pouvoirs : Estelle Debin donne pouvoir à David Bourdon
Patricia Billy donne pouvoir à Carole Goubault

Approbation du Compte-Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 7 avril 2015

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal s'il a des remarques à apporter au compte-rendu. Frédérique Breton souligne que pour la subvention à Le Terra, que Nikita est la fille à Patricia Billy et non son fils. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Remboursement caution logement Girault/Barbot

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les locataires Mr Girault et Melle Barbot ont quittés le logement situé au 4 rue des Moulins le 30 avril 2015 et que l'état des lieux a été fait sans anomalie particulière.

Monsieur le Maire propose de rendre la caution de 800,00 € (huit cent euros) à Mr GIRAULT et Melle BARBOT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE de restituer la caution de 800,00 € à Mr Girault et Melle Barbot.**
- **DIT que cette somme sera imputée au compte 165 du budget.**
- **DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier.**

Adhésion ATD (Agence Technique Départementale)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal la réception du titre de l'Agence Technique Départementale pour un montant de 385.50 €.

Ce titre correspond au montant de l'adhésion à cet organisme. En plus, nous pouvons leur demander des prestations dont le détail se trouve ci-dessous :

- Conseils : Gratuits
- Etudes préalables, programmation, esquisse, études générales ou thématiques, vacations, récolements obligatoires et permanences pétitionnaires (ADS) : 186 € par ½ journée de travail ou 372 € par journée entière de travail.
- Services d'ingénierie requérant une expérience et/ou expertise particulière : 650 € pour une journée de travail

Services en paysage, architecture et urbanisme :

- Etude préalable, de faisabilité, de programmation, AMO : par unité d'intervention
- Etude de diagnostic bâtiment, esquisse en aménagement : par unité d'intervention
- Maîtrise d'œuvre – Aménagement :
 - o Phase études jusqu'au DCE (suite étude de faisabilité) : 2,5 %
 - o Phase travaux :
 - Entre 0 € TTC et 90 000 € TTC : 5 %
 - Entre 90 000 € TTC et 200 000 € TTC : 4,5 %
 - De 200 000 € TTC et plus : 4 %
- Conduite d'opération – Bâtiment (montant travaux + prestations intellectuelles)
 - o Entre 0 € TTC à 750 000 € TTC : 4 %
 - o Entre 750 000 € TTC et 1 500 000 € TTC : 3,5 %
 - o Entre 1 500 000 € TTC et 2 500 000 € TTC : 3 %
 - o Entre 2 500 000 € TTC et 3 500 000 € TTC : 2,5 %
 - o De 3 500 000 € TTC et plus : 2 %

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce sujet, concernant l'adhésion ou non à l'Agence Technique Départementale.

Frédérique demande ou est la différence entre le conseil et les études. Le conseil, par exemple, peut être demandé pour l'aménagement de la salle multi-activités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE d'adhérer à l'Agence Technique Départementale (ATD).**
- **DECIDE de régler le montant de l'adhésion pour un montant de 385,50 €.**
- **DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier.**

Sentier d'interprétation, chantier jeunes dossier demande de subvention

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet de sentier d'interprétation, des dossiers de demandes de subventions ont déjà été réalisées, les programmes de subventions ayant changés, de nouveaux dossiers doivent être déposés.

Des devis ont été demandés pour des travaux de broyage, l'association de jeunes volontaires, les panneaux, les bornes, la table d'orientation, la cabane sur le pigeonier.

Des demandes de subventions vont être faites au titre des fonds européens et au titre de la Communauté de Communes du Mirebalais, et nous pourrions percevoir le FCTVA 2 ans après la réalisation des travaux.

Il est possible de voter les demandes de subvention lors du prochain conseil municipal de juin. Un pré-dossier doit être envoyé aux différents organismes afin d'ouvrir les dossiers avant le début des travaux notamment pour le chantier de jeunes).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Concernant le pays haut poitou et clain, il ne peut pas prendre en charge ce dossier, car la commune est la seule sur le territoire du pays, à avoir un chantier de jeunes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ***ACCEPTE le budget prévisionnel joint et adressé à chaque conseiller municipal lors de la réunion.***
- ***CHARGE le Maire de déposer toutes les demandes de subventions auprès des différents organismes financeurs.***
- ***DIT que les travaux seront réalisés sous réserve d'obtenir les subventions.***
- ***DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier.***

Association des Moulins : désignations délégués

Monsieur le Maire rapporte au Conseil Municipal la demande de Mr FAUCON, président de l'association des Moulins, et précise dans les statuts, 2 membres du Conseil Municipal doivent intégrer le bureau de l'association.

Monsieur le Maire propose David Bourdon et Marc Bonnin et demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ***DESIGNE Mr BOURDON David et Mr BONNIN Marc comme membres du bureau de l'Association des Moulins.***
- ***DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier.***

Eaux de Vienne/SIVEER : Convention gestion installation assainissement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune à signer une convention de gestion des installations d'assainissement avec le syndicat Eaux de Vienne SIVEER, et celle-ci est arrivée à échéance.

Les équipements couverts par cette convention sont le réseau d'assainissement de 3 625 ml, 1 lagunage de 250 EH composé de 3 bassins bâchés, l'autosurveillance du lagunage et la gestion des usagers.

Les missions réalisées sont le curage des réseaux d'eaux usées ainsi que les débouchages éventuels, l'exploitation et l'autosurveillance de la lagune.

Les tarifs pour 2015 sont les suivants :

- Réseaux d'eaux usées : 1840,50 € HT
- Exploitation de la lagune : 2 518,54 € HT
- Autosurveillance de la lagune : 834,24 € HT
- Emission rôle assainissement : 194,82 € HT

Soit un total HT de 5 388,10 € soit TTC 5 926,91 €

La convention prend effet au 1^{er} janvier 2015 et est conclue pour une durée d'un an.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ***ACCEPTE la nouvelle convention du SIVEER.***

- ***DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier.***

Trésorier : Indemnité

Monsieur le Maire informe que le Trésorier, Mr WESSANG, quitte la trésorerie de Mirebeau au 31/08/2015.

Il nous a adressé le décompte de l'indemnité de conseil pour l'exercice 2015 (du 1^{er} janvier au 31 août).

Cette indemnité est versée au titre de l'année 2015 et perçue après service fait sur la base des moyennes N-1 N-2 N-3.

Le montant de son indemnité s'élève à 287,46 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ***DECIDE de verser l'indemnité au trésorier pour un montant de 287,46 €.***
- ***DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier.***

Centre de gestion : Reconduction mission facultative CNRACL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier du Centre de Gestion concernant la reconduction de la mission facultative CNRACL.

Le Centre de Gestion a signée avec la caisse des dépôts et consignations une nouvelle convention et nous propose une convention à compter du 01/01/2015 au 31/12/2017 pour les dossiers CNRACL (dossiers d'embauche et dossiers de retraite pour les agents réalisant + de 28 heures hebdomadaires).

Le Centre de Gestion propose 2 types de conventions soit le centre de gestion réalise la totalité des dossiers ou soit le centre de gestion contrôle uniquement les dossiers.

Lors de la précédente convention, le conseil municipal avait décidé, au regard de la complexité des dossiers, de confier la réalisation des dossiers CNRACL au centre de gestion.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ***DECIDE d'adhérer à la convention relative à la réalisation des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion pour la durée du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2017.***
- ***PRECISE que la contribution financière est fixée par le Conseil d'Administration du centre de Gestion de la Vienne.***
- ***DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier.***

Eaux de Vienne SIVEER : Nouveaux statuts du syndicat

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier reçu du Syndicat Eaux de Vienne SIVEEU concernant les nouveaux statuts du Syndicat et indique que Mr CLAEYS souhaitait la suppression de tous les petits syndicats pour ne faire qu'un seul syndicat.

Dans le cadre de la fusion/dissolution des syndicats d'eau et d'assainissement de la Vienne au 1^{er} janvier 2015, une nouvelle entité a été créée et a été dénommée « Eaux de Vienne – Siveer » lors de son Comité Syndical du 24 février 2015.

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité est membre du syndicat mixte « Eaux de Vienne – Siveer » et informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 24 février 2015, le Comité Syndical d' « Eaux de Vienne – Siveer » a approuvé ses statuts.

Aussi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation des statuts du syndicat mixte « Eaux de Vienne – Siveer ».

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE d'approuver les statuts du syndicat mixte d' « Eaux de Vienne – Siveer »,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure permettant à Madame la Préfète de prendre l'arrêté entérinant cette décision.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se référant à ce dossier.**

Participation aux frais de scolarité pour l'école « La Sagesse » pour l'année 2014/2015

Point habituellement passé en conseil de juin, en attente des éléments de la mairie de Mirebeau

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de participer aux frais de scolarité pour les enfants de la commune inscrits à l'école privée « La Sagesse » à Mirebeau.

Le nombre d'élèves pour l'année 2015 est de 18 (10 maternelles et 8 primaires).

L'école « La Sagesse » nous indique que le coût pour un enfant en maternelle est de 1 112 € et en élémentaire le coût est de 500 € (ce qui correspond à la participation de la commune pour les écoles publiques).

Lors de sa séance du 20 juin 2014, le conseil municipal avait décidé de rajouter 40 € par enfant pour les sorties scolaires.

Pour rappel, les tarifs pratiqués l'année scolaire 2013/2014 étaient de 1 110 € pour un enfant en maternelle et 412 € pour un enfant en élémentaire.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Ce point est reporté à la prochaine réunion de conseil municipal.

Participation aux écoles publiques primaire et maternelle de Mirebeau pour 2015/2016

Point habituellement passé en conseil de juin, en attente des éléments de la mairie de Mirebeau

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les éléments concernant la demande de participation aux frais de fonctionnement et de restauration pour les écoles publiques élémentaire et maternelle de Mirebeau.

La participation demandée pour les frais de scolarité et de restauration s'élève à :

- € par enfant en maternelle (1 111,70 pour 2014/2015)
- € par enfant en élémentaire (518,12 pour 2014/2015)
- € par repas pris en maternelle (3,10 pour 2104/2015)
- € par repas pris en élémentaire (1,43 pour 2014/2015)

Monsieur le Maire précise que les éléments financiers sont de l'année (2014 ?) et seront applicables pour l'année scolaire 2015/2016. Et ajoute que le coût des repas demandés par Mirebeau représente 50 % du coût réel hors participation des parents.

L'article L212-8 du code de l'éducation précise que la commune de résidence, lorsque celle-ci ne possède plus d'école, est tenue de participer aux dépenses de fonctionnement des écoles de la commune d'accueil et précise que la répartition des dépenses intéressées se fait par accord entre ces communes. A défaut de cet accord, il convient au Préfet après avis du CDEN de déterminer le montant de cette contribution.

En concertation avec les communes d'Amberre, Coussay, Varennes et Mirebeau, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'appliquer les tarifs suivants pour les enfants de la commune :

- € par enfant en maternelle (montant voté juin 2014 : 1 112 € pour 2014/2015)
- € par enfant en élémentaire (montant voté juin 2014 : 500 € pour 2014/2015)
- € par repas pris en maternelle (montant voté juin 2014 : 3,10 € pour 2014/2015)
- € par repas pris en élémentaire (montant voté juin 2014 : 1,43 € pour 2014/2015)

Monsieur le Maire précise que concernant la restauration maternelle et élémentaire qu'il sera appliqué le même tarif pour les enfants de Chouppes et de Mirebeau.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Point reporté à la prochaine réunion de conseil municipal.

Recensement population 2016 : Nomination du coordinateur communal et de chacun des membres de son équipe

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2016 et qu'il convient de nommer le coordinateur communal du recensement de la population et de chacun des membres de son équipe et propose

- Madame GENOUD Mireille est nommée en qualité de coordinatrice communale de l'enquête de recensement pour l'année 2016.
- Madame GOUBAULT Carole en tant que coordinatrice suppléante

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ***NOMME Mme GENOUD Mireille en qualité de coordinatrice communale de l'enquête de recensement pour l'année 2016.***
- ***DECIDE que la coordinatrice communale sera assistée d'une coordinatrice suppléante.***
- ***DESIGNE Mme GOUBAULT Carole en tant que coordinatrice suppléante.***
- ***DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier.***

Voirie : Carrefour Billy

Monsieur le Maire informe que suite à la visite de la commune de la commission voirie, il est nécessaire d'aménager le carrefour à Billy et d'y mettre un panneau STOP pour la route du Pas ainsi qu'une ligne blanche. Un courrier devra être adressé à la mairie de Saint Jean de Sauves pour les informés.

David Bourdon indique qu'une entreprise doit venir la semaine prochaine afin de faire les chiffrages pour les panneaux et les lignes blanches.

Ces devis seront à l'ordre du jour de la prochaine réunion de conseil municipal.

Demande de subvention école maternelle le cèdre enchanté

Monsieur le Maire évoque la demande de subvention de l'école maternelle le cèdre enchanté pour une classe découverte à Lathus pour 7 enfants de la commune. Ils demandent une subvention de 35 € par enfant.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Le vote s'effectue à bulletin secret afin de déterminer si la commune verse la subvention ou non à l'école.

Nombre de bulletins : 15

POUR : 8 voix

CONTRE : 7 voix

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 8 voix POUR et 7 voix CONTRE,

- ***DECIDE de verser une subvention de 35 € par enfant à l'école maternelle le cèdre enchanté soit un total de 245 €***
- ***DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier.***

Demande de subvention Ecole Jean Raffarin

Monsieur le Maire évoque le courrier de l'école Jean Raffarin une demande de subvention pour une classe découverte pour les CM1-CM2.

6 élèves de la commune sont concernés par cette classe découverte, le coût pour un enfant (hébergement en pension complète, transport en car et ateliers) est de 71,13 € par élève. Nous n'avons pas la liste des enfants concernés sur Chouppes, la liste est à demander auprès de l'école.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Le vote s'effectue à bulletin secret afin de déterminer si la commune verse une subvention de 35 € par enfant comme pour les autres écoles.

Nombre de bulletins : 15

POUR : 12

CONTRE : 3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix POUR et 3 voix CONTRE,

- ***DECIDE de verser une subvention de 35 € par enfant à l'école maternelle Jean Raffarin soit un total de 210 €***
- ***DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier.***

- Questions diverses.

Mireille Genoud : Terre saine et cimetière (espace inhumation pleine terre). Il est proposé de faire une visite de cimetière, Carole Goubault et Nicole Courlivant se proposent d'accompagner Mireille Genoud.

Mireille Genoud : les plaques de numéros de rue sont arrivées et sont à distribuer.

Changement horaires personnel : les nouveaux horaires du personnel sont portés à la connaissance du conseil municipal.

Organisation nuits romanes et heures vagabondes : besoin de bénévoles, toutes les personnes volontaires peuvent venir.

André Marchand : demande d'un jardinier auprès de multi-services au taux horaire de 16,75 € toutes charges comprises et sans prime de repas. Le jardinier pourrait commencer le 8/06.

La mairie reste dans l'attente de la confirmation écrite de multi services.

Mathilde Plainchamp : Estelle Debin devait fournir le compte-rendu de la commission Aménagement Extérieurs de la salle multi-activités afin de faire un point sur ce sujet.

Réunion adjoints : à prévoir au retour de congés du 2^{ème} adjoint

Prochaine réunion de conseil : 29 juin 2015 à 20h30

Fin de réunion 11h15